

Bienvenue et merci de votre présence

La mairie de secteur poursuit son rôle de facilitateur en mettant en présence les acteurs culturels. Son objectif n'est pas de créer par elle-même mais de fédérer des acteurs différents, vous permettre de construire des coproductions, de développer du travail en réseau.

Les rencontres de l'année dernière ont permis de faire émerger des aspects communs aux différents projets et actions portés par les uns et les autres.

Dès l'annonce de MP capitale européenne de la culture pour 2013, le maire de secteur a souhaité participer à cette dynamique car une des catégories qu'est « la ville et les citoyens » avec plusieurs thèmes tels migration et mémoire, valeurs et croyances, partage de l'eau, l'art dans l'espace public, promeneurs, nomades, territoires, tous acteurs, croise sa volonté affichée qui souhaite :

- Valoriser les nombreuses productions de qualité.
- Encourager la participation active des citoyens habitant les quartiers des 13/14 arrondissements, en aidant l'expression et l'accès au plus grand nombre.
- S'inscrire dans le temps en permettant le développement local au-delà de 2013.
- Contribuer à l'insertion et l'intégration sociale.

La politique culturelle mise en œuvre depuis des années sur ces deux arrondissements est d'offrir du plaisir, permettre la participation et être source de fierté pour ces territoires souvent malmenés.

La seconde catégorie concerne « la dimension européenne » proche de plusieurs actions et projets locaux.

En terme de calendrier MP2013 :

- 2009 et 2010 sont les années d'élaboration concertée, le 30 juin 2010 étant la date butoir de dépôt des projets sur le site, le 2<sup>ème</sup> semestre permettant au CA de l'association de travailler sur le programme.
- 2011 et 2012 seront les années de mise en œuvre et de production, ainsi que de communication et de commercialisation.
- Une marge de manœuvre est laissée jusqu'à l'automne 2012 pour des projets novateurs issus de nouvelles générations d'artistes.

La note méthodologique de MP2013 indique « que le porteur de projet peut être toute personne morale.

Des collectifs de citoyens ou d'artistes peuvent présenter un projet à condition de s'adosser à une structure juridique susceptible de conduire et de produire le projet s'il est sélectionné.

L'effort de rassemblement, de fédération, de mise en réseau d'acteurs divers sur un projet commun figure parmi les critères de sélection et de labellisation, même si celui-ci n'est pas discriminant »

C'est dans cet esprit que la mairie de secteur travaille : enrichir, modestement, le grand-album de la vie de ces quartiers.

Six thèmes ont été repérés qui peuvent aussi s'entrecroiser. Le premier dans l'ordre des réunions et non dans l'importance, concerne l'(les) histoire-patrimoine et mémoire(s)

Je vous propose de vous laisser la parole pour avancer ensemble sur ces chemins de l'aventure humaine, sociale, culturelle, technique, industrielle, économique.